

Nouveaux programmes à l'appui des aînés



APPEL DE DEMANDES

Fonds pour le vieillissement positif

Le Fonds permettra à des organismes communautaires à but non lucratif de mettre en place des projets visant à permettre la réalisation des objectifs et des actions indiqués dans la Stratégie pour un vieillissement positif en Nouvelle-Écosse, en se concentrant notamment sur la santé, le bien-être et la participation à la vie en communauté des aînés de la Nouvelle-Écosse.

Qui peut présenter une demande?

Tout organisme communautaire à but non lucratif se trouvant en Nouvelle-Écosse, inscrit comme société, ou tout organisme communautaire procédant actuellement à son inscription en tant que société.

Les demandes qui auront été retenues recevront jusqu'à 100 pour cent du coût total du projet, à hauteur de 10 000 \$.

Les formulaires de demande et les lignes directrices sont disponibles en ligne à l'adresse : www.gov.ns.ca/scs. Vous pouvez également composer le numéro sans frais 1-800-670-0065 pour en recevoir une copie par la poste.

La date limite pour la présentation des demandes est le 17 mars 2008.

Programme sur les communautés amies des aînés

Le programme permettra aux municipalités de créer et d'adapter des structures et des services accessibles et en fonction des différents besoins et capacités des aînés, afin que ces derniers puissent être actifs et en bonne santé.

Qui peut présenter une demande?

Toutes les municipalités de la Nouvelle-Écosse peuvent présenter une demande de subvention liée au programme sur les communautés amies des aînés. Il s'agit des municipalités régionales, des villes, des municipalités rurales et des villages.

Les demandes qui auront été retenues recevront jusqu'à 50 pour cent du coût total du projet, à hauteur de 5 000 \$. Les municipalités en question seront tenues de déboursier un montant ou des services en nature correspondant à la contribution du ministère.


NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Aînés